

POUR INFORMER L'ÉCOLE DE L'ABSENCE DE VOTRE ENFANT

**Composer le 418-724-3439 et faites le 1,
Ensuite faites le numéro de l'unité.**

Unité	Élèves	Ensuite ...
3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3^e secondaire ➤ CAS 3^e (Concentration sportive et artistique locale et régionale) ➤ PÉI 3^e (Programme d'éducation Internationale) ➤ PSR 3^e (Programme de soutien à la réussite) ➤ GEP (Exploration professionnelle) ➤ Cheminement de consolidation ➤ FMSS (Formation métier semi-spécialisé) <p style="text-align: right;">Francis Goudreault, directeur adjoint par intérim Jolyane Bouillon, secrétaire d'école</p>	3
4	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4^e secondaire ➤ CAS 4^e (Concentration sportive et artistique locale et régionale) ➤ PÉI 4^e (Programme d'éducation Internationale) ➤ PSR 4^e (Programme de soutien à la réussite) ➤ SA 1 et 2 (Secondaire adapté) ➤ FPT1 (Formation préparatoire au travail) ➤ FPT2 (Formation préparatoire au travail) ➤ FPT3 (Formation préparatoire au travail) <p style="text-align: right;">Julie Bujold, directrice adjointe Josée Lafresnaye, secrétaire d'école</p>	4
5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5^e secondaire ➤ CAS 5^e (Concentration sportive et artistique locale et régionale) ➤ PÉI 5^e (Programme d'éducation Internationale) ➤ SA TEACCH (Secondaire adapté TEACCH) ➤ FPT5 (Formation préparatoire au travail 5 ans) ➤ FPT TEACCH (Formation préparatoire au travail TEACCH) ➤ Centre Jeunesse <p style="text-align: right;">Martine Lévesque, directrice adjointe Joanie Belzile, secrétaire d'école</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PPVA (Parcours préparatoire à la vie) <p style="text-align: right;">Denis Tremblay, directeur adjoint</p>	5
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élèves du pavillon Grand Défi et PII <p style="text-align: right;">Éric Blier, directeur adjoint Caroline D'Amours, secrétaire</p>	418-722-9057

**À conserver pendant
toute l'année scolaire
2016-2017**



ABSENCES



INFORMATION : Automate d'appel

À l'école Paul-Hubert, nous avons l'automate d'appel qui vous informe tous les jours de l'absence de votre jeune lorsque celle-ci n'est pas motivée.

Si votre jeune s'est absenté de son ou ses cours, nous vous demandons de téléphoner à l'unité que fréquente celui-ci pour motiver son absence.

Le service téléphonique est en opération 24 h/24 puisqu'il est relié à une boîte vocale pour vous permettre de motiver l'absence de votre jeune.

À défaut de le faire dans un délai de 24 heures suivant l'absence de votre jeune, celui-ci devra faire sa ou ses reprises de temps **obligatoirement**.

Vous remerciant de votre collaboration.

Le Conseil de gestion
École Paul-Hubert

**À conserver pendant
toute l'année scolaire
2016-2017**

Lorsque votre jeune est absent à une période déterminée au cours d'une journée, il est important de mentionner la période afin que l'absence soit bien indiquée à son dossier.

Période	1	=	8 h 55 à 10 h 10
Période	2	=	10 h 25 à 11 h 40
Période	3	=	12 h 10 à 13 h 10 <i>(pour les groupes de concentration sportive et artistique)</i>
Période	4	=	13 h 20 à 14 h 35
Période	5	=	14 h 50 à 16 h 05